



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Évreux, le 15 octobre 2018

Affaire suivie par : Carole COURTOIS
ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

**Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site (CSS)
de l'établissement ARIANEGROUP (Vernon)**

Du vendredi 21 septembre 2018 à 10h00 à la mairie de Vernon (27200)

Sous la présidence de Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète des Andelys, s'est tenue le vendredi 21 septembre 2018 à 9h30, la Commission de Suivi de Site de la société ARIANEGROUP (Vernon) à la Mairie de Vernon,

Participants à cette réunion :

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS Sous-préfète des Andelys,
Mme Magali ESCANEZ, adjointe au chef du SIDPC de la préfecture de l'Eure,

Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'unité Départementale de l'Eure (UDE) de la DREAL,
Madame Carole COURTOIS, UDE DREAL,
Madame Nathalie VINCENT, UDE DREAL,

Lieutenant Stéphane LEFEVRE, SDIS 27,
Lieutenant de 1ère classe Nicolas POITEVIN, SDIS 27,

Monsieur Luc VOCANSON, représentant de la mairie de Vernon,
Monsieur Claude LANDAIS, Maire de Giverny,
Monsieur Hervé PODRAZA, Maire adjoint de Saint Marcel,
Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire de Bois-Jérôme-Saint Ouen,
Monsieur Jean-Marie MOTTE, Maire de Heubecourt-Haricourt,
Monsieur Patrick DELLINGER, représentant des services techniques de la mairie de Vernon (en remplacement de M. Philippe LOXQ, DST),

Monsieur Didier HERBEAUX, Directeur de l'Établissement ARIANEGROUP,
Monsieur Rémy DUFRESNE, Responsable SSE de l'Établissement ARIANEGROUP,
Monsieur Nicolas LEPROU, Ingénieur Sécurité de l'Établissement ARIANEGROUP,
Monsieur Denis PIEDNOEL, membre du CHSCT de l'Établissement ARIANEGROUP,

Monsieur Jérôme TACONNET, Directeur de la société Campus de l'Espace,

Monsieur Bernard DEFILLON, Président de l'Association « La Sauvegarde de l'Environnement »,

Personnes excusées :

M. Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer (DDTM)
M. Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Sous la direction de Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS Sous-préfète des Andelys a débuté la Commission de Suivi de Site du vendredi 21/09/2018 par :

- l'approbation du compte-rendu de la CSS du 26 juin 2017 : il est approuvé à l'unanimité ;
- la présentation des membres présents.

I Intervention M. Rémy DUFRESNE – responsable SSE de l'établissement ARIANEGROUP

Monsieur Rémy DUFRESNE présente les thèmes qui seront développés pour le site ARIANEGROUP :

- bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) pour l'année écoulée et faits marquants,
- gestion des situations d'urgence et essais sirènes PPI.

Bilan du Système de la Gestion de la Sécurité (SGS) :

La société a changé de nom et est devenu ARIANEGROUP.

Le directeur d'établissement a changé, il s'agit maintenant de M. Didier HERBEAUX, M. RAHUT est quant à lui le nouveau responsable des activités d'essai.

Un point d'avancement du déploiement de la formation des personnels et des entreprises extérieures est fait.

Concernant l'identification et l'évaluation des risques liés aux accidents majeurs, une révision de l'étude de dangers a été réalisée en 2017 : Dans le cadre de son instruction, une inspection a été réalisée par la DREAL le 09 juillet 2018.

Un nouveau projet APU (Auxiliary Pressurization Unit) est né en 2017: il a été validé par l'administration le 29 juin 2017.

Concernant la maîtrise des procédés et la maîtrise d'exploitation :

- 51 analyses des risques d'exécution d'essais ont été réalisées (identification des risques),
- 11 dérogations aux MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) ont été réalisées en 2017 (→ mise en place de mesures palliatives),
- les 63 MMR ont toutes été testées sur l'année écoulée.

Concernant la gestion des situations d'urgence, des exercices ont été réalisés dont un exercice POI.

Concernant la surveillance des performances, le tableau de bord SGS semestriel a été présenté en revue de direction début avril 2018.

Concernant les audits SGS, un bilan SGS a été réalisée en 2017 et un nouvel audit SGS est prévu en fin d'année.

Echanges - Questions :

Q : M. DEFILLON (Sauvegarde de l'Environnement) demande s'il peut être destinataire du rapport de l'inspection relatif à l'instruction de l'étude de dangers. ?

R : Mme COURTOIS (DREAL) indique que le rapport ne représente qu'une partie de l'instruction de l'étude de dangers. M. VILCOT (DREAL) précise que l'instruction de l'étude de dangers sera finalisée en fin d'année 2018 et qu'en tant que membre du CODERST, M. DEFILLON sera destinataire du rapport.

Gestion des situations d'urgence et essais sirènes PPI :

De nouvelles sirènes ont été déployées sur les communes d'Heubecourt, de Bois-Jérôme, de Panilleuse et de Vernonnet.

Echanges - Questions :

Q : M. LANDAIS (Maire de Giverny) demande quelle est la portée des sirènes, notamment celle de Vernonnet.

R : M. DUFRESNE (ARIANEGROUP) indique qu'une réponse technique chiffrée n'est pas possible mais que des essais d'audibilité ont été réalisés.

M. HERBEAUX (ARIANE GROUP) précise que les plaquettes d'informations des populations sont en cours de mise à jour (suite au changement de nom) et d'interroge sur la communication à la population qui doit être effectuée par les mairies.

Les sirènes sont testées chaque 1^{er} mercredi du mois.

ARIANEGROUP rappelle les 2 fiches résumant "les bons réflexes en cas d'alerte :

- s'enfermer dans un bâtiment en dur, fermer les volets ,ouvrir les fenêtres et s'en éloigner, si possible se mettre sous un meuble et garder la bouche ouverte de manière à minimiser les effets de pression sur les tympans,...

- les reflexes sont également de ne pas aller chercher les enfants à l'école, de ne pas utiliser sa voiture afin de laisser les secours circuler facilement et d'écouter la radio. En cas d'alerte, la cellule de crise est activée et des messages sont diffusés à la radio (sur Radio France Bleu Haute Normandie (bande FM 100.1 MHz) et sur Radio Espace (bande FM 96.6 MHz)).

Echanges - Questions :

Q : Mme FRACKOWIAK-JACOBS demande à quel moment les sirènes ont été testées.

R : M. DUFRESNE (ARIANEGROUP) répond qu'elles ont été testées fin décembre 2017 et janvier 2018 pour les premières fois.

M. HERBEAUX (ARIANE GROUP) souhaite revenir sur la thématique des relations entre ARIANEGROUP-Mairies-Populations : il invite les mairies à exprimer leurs besoins et ajoute que les représentants d'ARIANE GROUP sont à leur disposition pour apporter du support lors de réunion publique, etc...).

Q : M. VOCANSON (représentant de la mairie de Vernon) interroge ARIANEGROUP quant à l'existence et à la mise à jour de la plaquette d'information par rapport au fait qu'il n'y avait qu'une seule sirène il y a 4 ans

R : M. HERBEAUX (ARIANEGROUP) répond que la plaquette existe et est actuellement déjà disponible dans les différentes mairies. La seule information modifiée est le nom de l'entreprise.

Q : M. WIELGUS (Maire de Bois-Jérôme-Saint Ouen) souhaite savoir si les 2 fiches des "bons réflexes en cas d'alerte" peuvent être mises en ligne sur les sites internet des mairies.

→ Réponse de M. HERBEAUX (ARIANE GROUP) : oui sous réserve de ne pas les modifier

Q : M. LANDAIS (Maire de Giverny) souhaite connaître les adresses mail de contacts chez ARIANEGROUP afin de pouvoir communiquer si besoin.

R : M. DUFRESNE (ARIANEGROUP) dit que son adresse est utilisable.

M. VILCOT (DREAL) rappelle que les réflexes de la population en cas de risques technologiques sont le confinement, or , dans ce cas, c'est le contraire (ouverture des fenêtres) comme en cas d'intervention de déminage. La distribution des plaquettes est importante. Un exercice PPI devrait se tenir dans les mois à venir et donnera lieu à une réactualisation des plaquettes. Ces dernières devront alors être distribuées en 2019. En attendant les nouvelles plaquettes, il faut distribuer les anciennes.

Mme. ESCANEZ (adjointe au chef du SIDPC - P27) rappelle que les structures d'accueil de gens de passage et situé dans le rayon d'action du PPRT (ex : chambres d'hôtes, camping,..) doivent informer leurs clients quant aux réflexes à tenir en cas d'alerte : il est important que ces personnes soient informées des risques . Les plaquettes doivent être présentes en ces lieux.

Intervention Mme Carole COURTOIS – DREAL

Inspections DREAL :

L'inspection des installations classées a réalisé 2 inspections depuis la dernière commission :

- une en mars concernant l'exercice POI
- une en juillet concernant l'accidentologie et les interventions sur tuyauteries non dégazées et l'instruction de l'étude de dangers.

Ces 2 visites ont donné lieu à un écart réglementaire concernant la prise en compte de la zone d'effet des 20 mbar et non des 50 mbar pour le déclenchement du PPI et de 3 observations.

Les inspections ont démontré que l'organisation POI était efficace et la bonne gestion des travaux sur site.

Echanges - Questions :

Aucune question.

Actes administratifs :

Un porter à connaissance a été instruit : il concerne l'ajout d'une entité d'oxygène liquide.(projet APU)
Par ailleurs, une révision quinquennale de l'étude de dangers générale du site est actuellement en cours d'instruction.

Informations réglementaires :

Une instruction du Gouvernement relative à la sûreté a été publiée en novembre 2017. Elle définit 3 niveaux d'informations :

- informations non sensibles : publiables sur internet, dans les enquêtes publiques... ;
- informations sensibles : consultable par les personnes concernées (riverains, associations de protection, membres CODERST) en préfecture ou en DREAL, photos et photocopies interdites ;
- informations très sensibles : non consultable, uniquement destinée à l'administration.

Un arrêté ministériel a également été publié en novembre 2017 : il concerne le suivi des équipements sous pression.

Un arrêté ministériel a été publié en février 2018 : il vise les équipements critiques au séisme.
Pour information, le département de l'Eure est situé en zone 1 (sur 5), soit classé en risque très faible et grâce à son antériorité, ARIANEGROUP n'a pas d'étude séisme à réaliser.
Par contre, d'ici le 1^{er} janvier 2020, ARIANEGROUP devra avoir élaboré un plan de visite pour s'assurer de l'intégrité des équipements et de la qualité des ancrages et fixations.

Exercices PPI :

Un exercice sera organisé d'ici la fin de l'année.

Echanges - Questions :

Q : Mme FRACKOWIAK-JACOBS demande si les collectivités participent à l'exercice.

→ Mme. ESCANEZ (adjointe au chef du SIDPC – Préfecture 27) répond qu'actuellement le scénario n'est pas encore défini.

Mme FRACKOWIAK-JACOBS rappelle qu'il est important de tester l'alerte et comment les gens réagissent après avoir entendu la sirène.

Q : M. WIELGUS (Maire de Bois-Jérôme-Saint Ouen) insiste sur la transmission aux mairies des 2 fiches des "bons réflexes en cas d'alerte"

R : Mme COURTOIS (DREAL) propose que l'adresse mail de M. DUFRESNE (ARIANEGROUP) soit indiquée dans le présent compte-rendu.

Adresse de M. DUFRESNE : [REDACTED]

Q : M. LANDAIS (Maire de Giverny) revient sur l'information, par les structures d'accueil (chambres d'hôtes, camping,...), des personnes de passage dans la région. Il souhaite que lui soit communiqué un contact à la préfecture (adresse mail).

R : Mme ESCANEZ (adjointe au chef du SIDPC – P27) indique une l'adresse mail suivante :
[REDACTED]

Mme ESCANEZ précise que dans le règlement des chambres d'hôtes, il faut faire apparaître que le risque est présent ainsi que les bons réflexes à avoir.

Q : M. LANDAIS (Maire de Giverny) demande si la voie verte est intégrée dans les nouvelles procédures et s'interroge également au sujet de la « Seine à vélo ».

R : Mme ESCANEZ (adjointe au chef du SIDPC – P27) déclare qu'à sa connaissance la prise en compte est effective.

M. VILCOT (DREAL) complète en précisant qu'un affichage (panneaux) est obligatoire. Par ailleurs, il rappelle que d'après le PPRT les risques sont faibles dans la zone.

M. HERBEAUX (ARIANEGROUP) indique qu'ARIANEGROUP a reçu différents appels de riverains s'interrogeant quant aux différents essais :

Le nouveau moteur (VINCI) testé est différent de l'ancien (VULCAIN). De plus, ce moteur, même s'il est moins puissant, est testé horizontalement et n'a pas de système de refroidissement. En conséquence, il est plus bruyant de 7 dB (ce qui correspond à quatre fois plus bruyant).

L'impression de bruit est plus forte et se déplace plus loin.

Il a été décidé par ARIANEGROUP de tester un silencieux prêté qui devrait faire baisser le bruit de 7dB (soit revenir à l'ancien niveau de bruit).

Si ce silencieux fonctionne, ARIANE GROUP se dotera de son propre silencieux.

De plus ARIANEGROUP étudie la possibilité de refroidir les installations mais devra intégrer les contraintes sur ses installations.

Q : M. LANDAIS (maire de Giverny) demande des renseignements quant au nuage visible par rapport également à ceux émis par le CNPP.

R : M. HERBEAUX (ARIANEGROUP) répond que le nuage émis n'est que de la vapeur d'eau.

M. HERBEAUX (ARIANEGROUP) précise qu'à l'heure actuelle, il y a 2 fois, 5 à 7 essais par an (en ARIANE 5). Avec ARIANE 6, en 2021-2022, il y aura 10 essais par an pour le moteur VULCAIN et 10 essais par an pour le moteur VINCI, soit environ un essai tous les 15 jours.

Les questions de l'ordre du jour ayant été traitées, Madame FRACKOWIAK-JACOBS remercie les membres et lève la séance à 11h15.

La présidente



Anne FRACKOWIAK-JACOBS

